

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-050

**AUTORISATION DE
PROLONGATION DE
RECRUTEMENT D'UN
VACATAIRE EN ACTIVITE
ACCESSOIRE – EXPERTISE
FINANCIERE ET
JURIDIQUE**

**SEANCE
DU 25 JUIN 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 32

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
17 Juin 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Véronique PRUVOST-BITAR**

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation de recrutement d'un vacataire fonctionnaire intervenant au titre d'une activité accessoire pour effectuer une mission de conseil juridique et financier actée lors de la séance du 25 Février 2020 (délibération n°2020-CC-01-023), et les trois conditions nécessaires :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Chaque vacation est rémunérée sur la base d'une indemnité journalière forfaitaire de 175,00 euros bruts non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS.

Monsieur le Président explique qu'au regard de la situation exceptionnelle liée à la crise du Covid-19 et l'impossibilité de réunir le Conseil Communautaire, il a été nécessaire de prolonger cette mission dans les mêmes conditions du mois d'Avril 2020 jusqu'au renouvellement des instances.

Il est précisé que cette délibération dite de régularisation (après service fait) en accord avec la demande des services de l'Etat, notamment Monsieur le Comptable Public.

Délibération

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 Mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 Janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 Avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et notamment son article n°7 – IV,

Vu la loi n°2020-29 du 23 Mars 2020 dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la délibération n°2020-CC-01-023 en date du 25 Février 2020 du Conseil Communautaire, relative au recrutement d'un vacataire en activité accessoire pour une mission d'expertise financière et juridique,

Considérant la nécessité d'être accompagné par un conseil juridique et financier notamment au regard de la crise du Covid-19, du report des élections municipales, et du non-renouvellement des instances communautaires,

Considérant les fonctions de l'agent, sa qualité de fonctionnaire territorial et le fait que celles-ci s'intègrent dans le cadre demandé,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « POUR » de, 8 voix « CONTRE » de Mesdames GORSE-CAILLOU, LOISELEUR, MIFSUD, ROBERT et SIBILLE et de Messieurs CURTIL, GUEDRAS et LEFEVRE, 4 « ABSTENTIONS » de Madame LUDMANN et de Messieurs L'HELGOUALC'H et DEROODE et son pouvoir Monsieur PRUCHE, les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** le recours à un vacataire exerçant au titre d'une activité accessoire du mois d'Avril 2020 jusqu'au renouvellement des instances communautaires,
- **DECIDENT DE REMUNERER** cette activité accessoire à hauteur d'une indemnité forfaitaire égale à 175,00 euros brut non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** la dépense au budget au chapitre 012 – charges de personnel,
- **DONNENT TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les actes afférents à cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 02/07/2020
Et de l'affichage le : 02/07/2020

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **01 JUIL. 2020**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**

